

A partir du 1er août, pensez à demander votre Chèque Sport !

1 DOCUMENT - Publié le 29 juillet 2022

Un coup de pouce pour la rentrée sportive 2022/2023 des jeunes en Dordogne



20220729_CP_Chèque_Sport.pdf
(.pdf, 252,4 Ko)



TÉLÉCHARGER

Au regard de la conjoncture actuelle (économique et sanitaire...) et de l'importance des bienfaits du Sport pour la jeunesse Périgourdine, nous avons le plaisir de vous informer que le dispositif « Chèque-sport Dordogne-Périgord » sera renouvelé pour la saison 2022/2023.

Fidèle aux valeurs de la première édition, cette aide exceptionnelle d'une valeur de 25 euros, restera à destination de tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne.

Ce « coup de pouce » financier sera limité et corrélé à une seule prise de licence par jeune. L'adhésion devra être obligatoirement enregistrée au sein d'un « Club-association sportive » affilié à la fédération de tutelle et dont le siège social est en Dordogne.

Ce « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est cumulable avec les autres aides mises en place par l'Etat, les collectivités locales et autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale.

Les demandes sont à déposer à partir du 1er août jusqu'au 31 octobre 2022 via le site :
www.demarches.dordogne.fr (<http://www.demarches.dordogne.fr>)

La Direction des sports et de la jeunesse reste à votre disposition pour tous renseignements:
Par téléphone : 05 53 02 02 80
Par mail : cd24.cheque-sport@dordogne.fr